

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES  
Jeudi 11 Juillet 2019**

**Présents** : Daniel ARTAUD, Simon BAVARD, Magalie BERNERE, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Gérard CMBUS, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Patricia DANDURAND, Jocelyne FERT, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Nadine NENY, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Christine TEQUI, Patrick TIMBART, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

**Excusés** : Nathalie AURIAC, Christiane BONTE, Jean-Claude DEGA, Denis PUECH, Marie-Christine SOULA,

**Procurations** : Alain BARI à Magali BERNERE, André DESCOINS à Daniel ARTAUD, Michel ICART à Jean-Noël VIGNEAU, Maryse PERIGAUD à Jocelyne FERT,

**Absents** : Ginette BUSCA, Geneviève OSMOND,

**Secrétaire de séance : Jean BOUSSION**

---

**Ordre du jour**

- Validation du procès-verbal des Bureaux Communautaires des 23 mai, 6 et 13 juin 2019

- **Dossier soumis à délibération du bureau**

**Finances**

- Mise en place du paiement des recettes locales par Titres Payables par Internet (TIPI)
- Attributions de demandes de subventions

**Service des eaux**

- Convention constitutive d'un groupement de commandes

**Aménagement**

- Transport à la Demande expérimental desservant Saint-Girons et son agglomération

**Administration**

- Demande de lots (entrées luge/CAC) par les associations : Pastorales de Guze

**Education**

- Convention de mise à disposition de biens immobiliers pour l'organisation de l'ALSH de Saint-Girons – été 2019
- Reprise du périscolaire sur le canton de Massat par l'AFR
- Demande de Subvention auprès de la CAF -service de la petite enfance

**Thermes d'Aulus**

- Convention cadre

**Juridique**

- Acte en la forme administrative – délibération cadre
- Bail emphytéotique avec Ariège Assistance (EPHAD de Castillon)

**CISPD**

- Demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Ariège

**Sports**

- Nouvelles grille d'activités au centre aquatique du Couserans
- Tarifs de l'activité Aquatraining (CAC)

## **Services OM**

- Mise à disposition de véhicules à Autrefois le Couserans

- **Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire**

## **Questions diverses**

-----  
Le Président ouvre la séance à 18H15

Présentation par Mme la Directrice Générale des Services du Chargé de Mission Manager Territoire Commerce Zones d'Activités.

## **Validation des PV des BUREAUX des 23 mai, 6 et 13 juin 2019**

**Les Membres du Bureau communautaire valident à l'unanimité, après correction, les PV des 23 mai 6 et 13 juin 2019 (25 voix).**

## **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **Juridique**

#### **Bail emphytéotique avec Ariège Assistance (EPHAD de Castillon)**

M. Patrick Timbart, membre du Bureau, présente le rapport.

Il rappelle l'historique. Le bâtiment de l'EPHAD de Castillon, géré de longue date par Ariège Assistance, avait été construit par les HLM de l'Ariège. Il a été rétrocédé en 2015 à la communauté de communes historique du Castillonais. Une convention de gestion d'une durée de 20 ans a été passée entre l'ex CC du castillonais et Ariège Assistance avec une clause de remise en cause possible tous les 5 ans avec un an de préavis.

L'opportunité offerte par Ariège Assistance, gestionnaire de l'EPHAD de Castillon en Couserans, de financer et de conduire les travaux de mise aux normes demandés par l'ARS et les travaux d'amélioration des conditions de vie des résidents et de travail du personnel a enfin abouti à la conclusion d'un accord en adéquation avec les impératifs du service public de la compétence de la CCCP quant aux résidents et les intérêts économiques de cette dernière.

Cet accord se traduit dans un bail emphytéotique de 30 ans qui débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce bail est assorti d'un loyer annuel révisable de 50 000 euros.

Les travaux devront débuter au plus tard en 2021 et leur durée ne devra pas excéder 24 mois pour la 1<sup>ere</sup> tranche (1,4 millions d'euros).

La 2<sup>eme</sup> tranche (toiture 40 0000 euros) devra être réalisée en 2023.

Les retards d'exécution entraîneront des pénalités de 150 euros par jour de retard.

Par ailleurs, Ariège Assistance est engagée à réaliser tous les travaux de mise aux normes et d'entretien qui seront nécessaires, sans exception, pendant la durée du bail.

De plus le non-respect des obligations ci-dessus mentionnées, comme le non-respect des objectifs de qualité du service et de tarifs conformes à la sociologie du bassin de vie concerné, pourront entraîner la résolution du bail sur décision de la CCCP.

Un rapport d'activité sera présenté chaque année aux délégués désignés par la CCCP.

M. le Président demande aux Membres du Bureau de délibérer pour accepter de contractualiser un bail emphytéotique pour la mise en œuvre des travaux sur l'EPHAD de Castillon s'il n'y a plus de question.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

### **Thermes d'Aulus Convention cadre**

M. Alain Servat, Vice-Président, présente le dossier. Le Vice-Président indique que les Thermes d'Aulus contractent des partenariats avec des acteurs locaux afin d'accroître la fréquentation de l'espace thermal, en attirant une nouvelle clientèle et en préservant la fidélité de la clientèle existante.

Ces partenariats prennent la forme d'une convention de partenariat ou d'une convention de prestations de services. Concernant les conventions de partenariat, il est proposé d'accorder des remises tarifaires sur les prestations offertes par les Thermes d'Aulus (campings, associations touristiques et culturelles). Concernant les conventions de prestations de service, il s'agit de faire bénéficier aux clients des Thermes d'Aulus, des prix et remises attractifs sur des prestations et activités proposées par la structure.

M. le Président demande aux Membres du Bureau de délibérer sur cette convention cadre s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

*Départ de M. Patrick Timbart , procuration à Patrick Laffont.*

## **Finances**

### **Mise en place du paiement des recettes locales par Titres Payables par Internet**

M. René Clastres, Membre du Bureau, Rapporteur de la Commission, présente le rapport.

Une obligation d'offre de paiement en ligne a été adoptée par la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et par décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018.

En vertu des dispositions de cette loi, la plupart des collectivités locales et de leurs établissements publics sont tenus de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne, selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017. Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation s'échelonne du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon le montant des recettes annuelles facturées par chaque entité en 2017 au titre de ses ventes de produits, marchandises ou prestations de services (en application du décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018).

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, dont le montant des recettes annuelles a dépassé 1.000.000€ en 2017, est concernée par la mesure, **dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019**.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service gratuit de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres Payables Par Internet).

Ce service permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet de titres exécutoires ou de factures de rôles via un portail dédié (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>).

Il véhicule par ailleurs une image moderne de la collectivité et facilite la vie des usagers : disponibilité 24h/24 et 7j/7, simplicité d'utilisation, réactivité ...

Pour permettre la mise en œuvre de ce mode de règlement, il faut assurer la compatibilité du système informatique de la collectivité avec celui de la DGFIP.

**Ce mode de règlement facilite le recouvrement** par émargement automatique après paiement effectif dans l'appli Hélios du comptable.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la collectivité et la DGFIP.

De plus, le fonctionnement de TIPI génère des frais. La DGFIP prend en charge tous les coûts de fonctionnement liés au système gestionnaire de paiement.

En revanche, la collectivité prend en charge les frais de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et les coûts relatifs à l'adaptation de ses titres ou factures de rôles.

M. le Président demande aux Membres du Bureau de délibérer sur cette convention s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

#### **Attributions de demandes de subventions**

M. René Clastres, membre du Bureau présente le rapport.

| N° Demande             | Nom de l'association                                       | Commission concernée                 | Proposition de la Commission | Avis de la Commission Finances |
|------------------------|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| SUBV126/2019/SOCIAL    | <b>AIPD 09</b>   | action sociale , solidarité et santé | <b>5 000,00 €</b>            | <b>5 000,00 €</b>              |
| SUBV117/2019/SOCIAL    | <b>les Amis de St ROCH</b>                                 | action sociale , solidarité et santé | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV118/2019/SOCIAL    | <b>SEGPA/FSE</b>   | action sociale , solidarité et santé | <b>1 200,00 €</b>            | <b>1 200,00 €</b>              |
| SUBV119/2019/ECORURALE | <b>Transhumance en Biros</b>                               | Economie Rurale                      | <b>1 350,00 €</b>            | <b>1 350,00 €</b>              |
| SUBV123/2019/SPORT     | <b>Aide au Développement de projets en Couserans</b>       | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV23/2019/SPORT      | <b>Aventure Sport 09</b>                                   | SPORT                                | <b>250,00 €</b>              | <b>250,00 €</b>                |
| SUBV45/2019/SPORT      | <b>Club Alpin Français de Saint-Girons et du Couserans</b> | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV59/2019/SPORT      | <b>Club Athlétique Prateen</b>                             | SPORT                                | <b>2 000,00 €</b>            | <b>2 000,00 €</b>              |
| SUBV60/2019/SPORT      | <b>Club Athlétique St Gironnais</b>                        | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV43/2019/SPORT      | <b>Couserans cycliste</b>                                  | SPORT                                | <b>1 500,00 €</b>            | <b>1 500,00 €</b>              |
| SUBV108/2019/SPORT     | <b>Couserans Multi Boxes</b>                               | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV40/2019/SPORT      | <b>Dojo Du couserans Haut-Salat/Massat</b>                 | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV25/2019/SPORT      | <b>Entente Bouliste Séronaise</b>                          | SPORT                                | <b>270,00 €</b>              | <b>270,00 €</b>                |
| SUBV41/2019/SPORT      | <b>Fest'in trail Couserans</b>                             | SPORT                                | <b>150,00 €</b>              | <b>150,00 €</b>                |
| SUBV26/2019/SPORT      | <b>Fitness et aerobic en Couserans</b>                     | SPORT                                | <b>200,00 €</b>              | <b>200,00 €</b>                |
| SUBV01/2019/SPORT      | <b>Football Club Séronais</b>                              | SPORT                                | <b>2 000,00 €</b>            | <b>2 000,00 €</b>              |
| SUBV88/2019/SPORT      | <b>Football Club Caumontais</b>                            | SPORT                                | <b>1 500,00 €</b>            | <b>1 500,00 €</b>              |
| SUBV85/2019/SPORT      | <b>Football Club Saint Girons (tournoi)</b>                | SPORT                                | <b>3 000,00 €</b>            | <b>3 000,00 €</b>              |
| SUBV100/2019/SPORT     | <b>Gym Atout de Cœur</b>                                   | SPORT                                | <b>200,00 €</b>              | <b>200,00 €</b>                |
| SUBV02/2019/SPORT      | <b>Gym Volontaire La Capulette</b>                         | SPORT                                | <b>320,00 €</b>              | <b>320,00 €</b>                |
| SUBV89/2019/SPORT      | <b>Haut Couserans Kayac Club</b>                           | SPORT                                | <b>2 000,00 €</b>            | <b>2 000,00 €</b>              |
| SUBV21/2019/SPORT      | <b>L Orsalher VVT</b>                                      | SPORT                                | <b>700,00 €</b>              | <b>700,00 €</b>                |
| SUBV90/2019/SPORT      | <b>La gajannaise</b>                                       | SPORT                                | <b>250,00 €</b>              | <b>250,00 €</b>                |
| SUBV77/2019/SPORT      | <b>la Soulatane</b>  | SPORT                                | <b>200,00 €</b>              | <b>200,00 €</b>                |
| SUBV87/2019/SPORT      | <b>Les amis de la voie verte course</b>                    | SPORT                                | <b>300,00 €</b>              | <b>300,00 €</b>                |
| SUBV04/2019/SPORT      | <b>Meneurs et cavaliers occitans</b>                       | SPORT                                | <b>250,00 €</b>              | <b>250,00 €</b>                |
| SUBV83/2019/SPORT      | <b>OMSEP (Marathon Oussailès)</b>                          | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV86/2019/SPORT      | <b>Passion Plongée Couserans</b>                           | SPORT                                | <b>1 500,00 €</b>            | <b>1 500,00 €</b>              |
| SUBV16/2019/SPORT      | <b>Pétanque-Club Saint-Girons Couserans</b>                | SPORT                                | <b>1 000,00 €</b>            | <b>1 000,00 €</b>              |
| SUBV76/2019/SPORT      | <b>Réveil de la Vallée du Volp</b>                         | SPORT                                | <b>300,00 €</b>              | <b>300,00 €</b>                |
| SUBV24/2019/SPORT      | <b>Ronde de L'Isard</b>                                    | SPORT                                | <b>1 000,00 €</b>            | <b>1 000,00 €</b>              |
| SUBV15/2019/SPORT      | <b>Roue libre Fabio Casartelli</b>                         | SPORT                                | <b>700,00 €</b>              | <b>700,00 €</b>                |
| SUBV84/2019/SPORT      | <b>Rugby Club Cruxéen</b>                                  | SPORT                                | <b>2 000,00 €</b>            | <b>2 000,00 €</b>              |
| SUBV109/2019/SPORT     | <b>Saint-Girons Basket Ball</b>                            | SPORT                                | <b>1 000,00 €</b>            | <b>1 000,00 €</b>              |
| SUBV22/2019/SPORT      | <b>Saint-Girons Sporting Club</b>                          | SPORT                                | <b>10 000,00 €</b>           | <b>10 000,00 €</b>             |
| SUBV44/2019/SPORT      | <b>Saint-Girons HandBall Club</b>                          | SPORT                                | <b>2 500,00 €</b>            | <b>2 500,00 €</b>              |
| SUBV20/2019/SPORT      | <b>Ski Club des vallées de Guzet</b>                       | SPORT                                | <b>3 000,00 €</b>            | <b>3 000,00 €</b>              |
| SUBV70/2019/SPORT      | <b>Société Hippique prateenne</b>                          | SPORT                                | <b>1 300,00 €</b>            | <b>1 300,00 €</b>              |
| SUBV62/2019/SPORT      | <b>Société de Pêche du Castillonnois</b>                   | SPORT                                | <b>250,00 €</b>              | <b>250,00 €</b>                |
| SUBV46/2019/SPORT      | <b>Tennis Club Séronais</b>                                | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV107/2019/SPORT     | <b>Tennis Club St Girons</b>                               | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV03/2019/SPORT      | <b>Trail des Résistants</b>                                | SPORT                                | <b>700,00 €</b>              | <b>700,00 €</b>                |
| SUBV75/2019/SPORT      | <b>USCB 117 (rugby)</b>                                    | SPORT                                | <b>2 000,00 €</b>            | <b>2 000,00 €</b>              |
| SUBV61/2019/SPORT      | <b>USEP</b>  | SPORT                                | <b>500,00 €</b>              | <b>500,00 €</b>                |
| SUBV69/2019/SPORT      | <b>USHS (Union Sportive Haut Salat)</b>                    | SPORT                                | <b>2 000,00 €</b>            | <b>2 000,00 €</b>              |
| SUBV14/2019/SPORT      | <b>Zone 2 ride (VTT)</b>                                   | SPORT                                | <b>1 000,00 €</b>            | <b>1 000,00 €</b>              |
| SUBV125/2019/ADM       | <b>AAPPMA</b>  | SUBV EXCEPTIONNELLE                  | <b>150,00 €</b>              | <b>150,00 €</b>                |
| SUBV48/2019/SPORT      | <b>Football Club Saint Girons</b>                          | SUBV EXCEPTIONNELLE                  | <b>3 000,00 €</b>            | <b>3 000,00 €</b>              |
| SUBV22/2019/SPORT      | <b>Saint-Girons Sporting Club</b>                          | SUBV EXCEPTIONNELLE                  | <b>10 000,00 €</b>           | <b>10 000,00 €</b>             |
| SUBV44/2019/SPORT      | <b>Saint-Girons HandBall Club</b>                          | SUBV EXCEPTIONNELLE                  | <b>2 500,00 €</b>            | <b>2 500,00 €</b>              |
|                        |  |                                      | <b>73 540 €</b>              | <b>73 540 €</b>                |

M. le Président demande aux Membres du Bureau de délibérer sur ces attributions de subventions s'il n'y a plus de question.

➤ **Vote pour 25 contre 0 abstention 0**

*Départ de M. Alain Servat, procuration à Jean Boussion*

## **Aménagement**

### **Transport à la Demande expérimental desservant Saint-Girons et son agglomération**

M. Daniel Artaud, Vice-Président, présente le rapport.

#### **Contexte**

Conformément à ses compétences, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est chargée de mettre en œuvre le Plan Global de Déplacements du Couserans engagé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises en 2016. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été retenues dans l'appel à projet Mobilité Durable de l'ADEME auquel la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées fut lauréate en 2017.

Trois études doivent notamment être réalisées sur la période 2018-2020 dont une sur l'opportunité de création d'une navette urbaine desservant Saint-Girons et son agglomération (automne 2019).

Afin d'alimenter la future étude et d'anticiper la forte affluence des jours de marché à Saint-Girons durant la période estivale, le renouvellement de l'expérimentation d'une navette urbaine est proposé sous des modalités différentes de l'expérience réalisée pour la « Semaine Européenne de la Mobilité » en septembre 2017. Cette première expérimentation s'était déroulée sur un seul samedi et avait pour objectif une desserte fine des quartiers résidentiels.

Les réflexions actuelles autour de cette navette, réflexions qui seront enrichies par l'expérimentation et l'étude, sont portées par le problème clairement identifié du stationnement aux abords du marché (stationnement anarchique autour de l'Eglise Saint-Valier notamment) et les difficultés de circulation, d'accès au marché pour les secours.

#### **Principe du projet**

L'expérimentation proposée pour l'été 2019 définit comme principe le rabattement sur des parkings-relais en périphérie de Saint-Girons pour se reporter sur la navette urbaine gratuite. Cinq axes seront desservis en étoile autour du centre-ville de Saint-Girons. Les points de départ pressentis se feront depuis les parkings-relais ci-dessous :

- En venant du Castillonnais : terrain en face de la zone d'activité (usine) de Lédar ;
- En venant du Haut-Salat : parking de la papeterie d'Eycheil (pour une arrivée par la rive gauche), Cité scolaire du Couserans (pour une arrivée par la rive droite) ;
- En venant du Séronais et du Volvestre : aire de covoiturage de Montjoie, parking Despujols (à confirmer) ;
- En venant du Bas-Couserans et du Volvestre (par la rive droite du Salat) : parking des Vignes de l'Evêché à Saint-Lizier ;
- En venant du Bas-Couserans (par la rive gauche du Salat) : parking de l'école de Lorp et parking de la zone commerciale Route de Toulouse (à confirmer).

La dépose des passagers se fera aux arrêts des lignes régulières :

- Place des Capots ;
- Square Balagué.

Cette expérimentation étant temporaire elle ne fait pas l'objet d'un service régulier de transport nécessitant une délégation de compétence de la part du Conseil Régional. Cependant, le Conseil Régional a été averti de la démarche et a trouvé cette initiative intéressante.

#### **Liste des communes desservies :**

- Eycheil ;
- Lorp-Sentaraille ;

- Montjoie-en-Couserans ;
- Saint-Girons ;
- Saint-Lizier.

### Période de l'expérimentation

Le samedi, jour de marché, durant 5 samedis de l'été :

- 20 juillet 2019 ;
- 27 juillet 2019 ;
- 3 août 2019 ;
- 10 août 2019 ;
- 17 août 2019.

### Véhicules utilisés :

3 véhicules 9 places du Service Jeunesse affectés aux services périscolaires et basés à Castillon, Massat, Sainte-Croix-Volvestre et Seix.

### Conducteurs :

La conduite de véhicules 9 places nécessite un simple permis B. C'est pourquoi dans un premier temps, un appel à volontariat en interne est effectué pour identifier des conducteurs. Des récupérations d'heures seront alors proposées aux agents.

Si cet appel à volontariat s'avérait infructueux, un recrutement en externe aura lieu dans un second temps.

### **Estimation du budget**

Budget de l'opération dans le cas d'un appel à volontariat en interne fructueux (1 150 €) :

- Signalisation aux arrêts et aux parkings-relais : 500 €
- Carburants pour les véhicules : 650 €

Budget de l'opération dans le cas d'un recrutement externe (2 650 €) :

- Recours à des conducteurs occasionnels : 1 500 €
- Signalisation aux arrêts et aux parkings-relais : 500 €
- Carburants pour les véhicules : 650 €

M. le Président, s'il n'y a plus de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer sur cette navette expérimentale en rajoutant la commune de Taurignan-Vieux en point de déserte.

➤ **Vote**                    **pour 25**                    **contre 0**                    **abstention 0**

### **Service des eaux**

#### **Convention constitutive d'un groupement de commandes**

M. Jean Boussion présente le rapport.

La ville de Saint Girons envisage des travaux de pluvial et de réfection des chaussées du Quai du Gravier et des rues adjacentes. D'autre part, des défauts structurels d'écoulement, validés par des inspections caméra, ont été constatés sur le réseau d'assainissement du Quai du Gravier et des branchements en plomb existent sur les rues adjacentes au Quai du Gravier qu'il est nécessaire de remplacer.

Aussi, pour limiter les investissements mais aussi pour réduire la gêne occasionnée aux riverains et aux usagers, il semble judicieux de coordonner les travaux entre la ville et la communauté de communes en réalisant des tranchées communes pour la mise en place des réseaux et l'aménagement de la voirie.

Le dispositif, déjà mis en œuvre, qui s'adapte à ce type de situation est le groupement de commandes.

Chaque partie paiera directement les sommes dues à l'entreprise retenue. Les charges communes seront réparties au prorata du montant des travaux respectifs. Chaque partie signera son propre acte d'engagement.

Cette procédure nécessite la mise en place d'une convention entre la commune de Saint-Girons et la CCCP.

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer pour approuver cette convention entre la commune de Saint-Girons et la CCCP.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

## **Administration**

### **Demande de lots (entrées luge/CAC) par l'association les Pastorales de Guzet**

M. le Président informe les Membres du Bureau des demandes de lots émanant de l'association les Pastorales de Guzet dans le cadre de l'organisation d'une tombola.

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer pour répondre favorablement à cette demande

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

## **Education**

### **1-Convention de mise à disposition de biens immobiliers pour l'organisation de l'ALSH de Saint-Girons – été 2019**

Mme Monique Charles présente le rapport. Elle rappelle que, conformément à la délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2018 relative à la prise de compétence « petite enfance, enfance et jeunesse », de nombreux services jusqu'alors gérés par les communes ont été transférés à la communauté de communes le 1er janvier 2019.

Pour les services enfance jeunesse de Saint-Girons, la communauté de communes s'appuie à titre transitoire jusqu'au 7 Juillet 2019 sur une convention de service avec la commune de Saint-Girons visant à assurer les impératifs de continuité et de sécurité des services de la commune.

Selon l'article L.1321-1 du code Général des collectivités territoriales, le « transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Pour la période estivale du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 16 août 2019, afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Girons, peut être conclu entre la Communauté de Communes et la commune de Saint-Girons une convention de mise à disposition.

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer sur la convention ci-dessus présentée.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

### **2-Reprise du périscolaire sur le canton de Massat par l'AFR**

Mme Nadine Neny, Vice-Présidente de la commission, présente le projet.

Elle précise que jusqu'au 31/08/2019, le SIVE de Massat, à titre transitoire, assure la gestion et l'organisation des services périscolaires de Massat et de Biert, en fonctionnement, par une convention de gestion de services. Elle rappelle que le Sive de Massat ne peut plus assurer la gestion dans ce domaine (Art L5214-21 du CGCT visant à la réduction des missions du SIVE exerçant la compétence périscolaire sur le territoire Couserans).

L'Association Familles Rurales intervient dans le Haut Couserans depuis 1985 au travers de la crèche itinérante, de l'accueil de loisirs, du secteur adolescent, de l'espace de vie sociale et de la mission de coordination des politiques éducatives locales.



Ses personnels sont des équipes formées et reconnues qui interviennent au quotidien au plus près de la population.

Les membres de la commission Education ont émis un avis favorable à l'unanimité le 3 Juillet 2019 pour la reprise du périscolaire par l'Association Familles Rurales du Haut Couserans.

Il a donc été proposé à l'Association Familles Rurales du Haut Couserans, de réfléchir à une éventuelle reprise dans ses services, de l'organisation de ces temps périscolaires composés de 5 personnels en contrats à durée déterminée.

Une convention d'objectif et de financement existe avec cette association.

Il est proposé, pour la reprise du périscolaire, un avenant à la convention d'une durée de 4 mois, du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Décembre 2019, entre la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et l'Association Familles Rurales, cet avenant fixant les modalités d'attribution de la subvention.

Le montant de la subvention est de 17 540€.

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer sur l'avenant à la convention d'objectif ci-dessus présentée.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

### **3-Demande de Subvention auprès de la CAF -Service de la Petite Enfance**

Mme Monique Charles présente le rapport. Elle mentionne qu'il convient de demander des subventions à la CAF pour la réalisation des 5 projets ci-dessous :

#### **Projet N°1 : Réhabilitation d'un espace cuisine Oust :**

Le coût de l'investissement est évalué à 2 982 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- ♦ Subvention C.A.F de l'Ariège : 2 386 €
- ♦ Autofinancement : 596 €

#### **Projet N°2 : Climatisation du Multi –Accueil de Labastide de Sérour**

Le coût de l'investissement est évalué à 14 900 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- ♦ Subvention C.A.F de l'Ariège : 11 920 €
- ♦ Autofinancement : 2 980 €

#### **Projet N°3 : Acquisition de matériel de transport : Minibus équipés de 6 sièges autos.**

- ♦ Subvention C.A.F de l'Ariège : 13 497 €
- ♦ Autofinancement : 8 998 €

#### **Projet N°4 : Acquisition de matériel informatique : Logiciel de gestion**

Le coût de l'investissement est évalué à 3 639 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- ♦ Subvention C.A.F de l'Ariège : 2 911 €
- ♦ Autofinancement : 728 €

#### **Projet N°5 : Acquisition d'un sèche-linge de forte capacité pour la Maison de la Petite Enfance**

Le coût de l'investissement est évalué à 13 000 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- ♦ Subvention C.A.F de l'Ariège : 10 400 €
- ♦ Autofinancement : 2 600 €

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer pour demandes des subventions à la CAF

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

## Acte en la forme administrative – Délibération cadre

M. le Président présente le rapport. Il souligne que les Présidents de collectivités locales sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques fixe les modalités de conclusion des acquisitions en les conditionnant à la passation d'un acte authentique. Les maires, les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux ont la possibilité de procéder à des acquisitions d'immeubles, soit en la forme administrative soit par acte notarié.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination.

Au-delà de l'économie des frais d'honoraires de notaire, l'usage de cette procédure permet d'assurer une régularisation rapide des actes notamment pour des opérations ne présentant pas de complexité juridique.

Pour recourir aux actes en la forme administrative, Monsieur le Président précise que la Direction des affaires juridiques supervise la rédaction des actes, que celle-ci soit confiée à un prestataire privé, ou bien qu'elle soit prise en charge directement par le personnel communautaire.

Monsieur le Président indique qu'en cas d'affaire complexe, celle-ci sera confiée à un notaire.

Il propose aux Membres du Bureau de désigner le 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Alain Servat, pour procéder à la signature des actes à venir.

M. le Président, s'il n'y a pas de question ou d'autre candidature, demande aux Membres du Bureau de délibérer sur cette délibération cadre permettant la signature d'actes en la forme administrative.

➤ **Vote**                    **pour 25**            **contre 0**            **abstention 0**

## **CISPD**

### **Demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Ariège**

M. Jean-Jacques Méric, Vice-Président présente le rapport.

Il précise que l'action de Prévention « alcool, drogue, délinquance » menée dans le cadre du « Travail de rue » notamment en faveur des jeunes, en collaboration avec les travailleurs sociaux de l'association ADES EUROPE est maintenue en 2019 (26 heures de présence sur le terrain, équivaut à 0,75 ETP). Cette action bénéficie d'un financement complémentaire dans le cadre de la Politique de la Ville et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Conseil Départemental de l'Ariège peut également participer au financement de cette action ; il y a donc lieu de délibérer pour demander une subvention auprès du CD 09 à hauteur de 6 000 €.

Le plan de financement de l'action serait le suivant :

| <b>Actions 2019</b> | <b>Coût total</b> | <b>Subvention Etat</b> | <b>Subvention CD 09</b> | <b>Autofinancement CCCP</b> |
|---------------------|-------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|
|---------------------|-------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|

|  |          |   |         |                 |
|--|----------|---|---------|-----------------|
| Prévention alcool, drogue, délinquance avec l'association ADES EUROPE (travail de rue) | 31 857 € | 4 000 €<br>FIPD (notifié)<br><br>5 200 €<br>Politique de la ville | 6 000 € | <b>16 657 €</b> |
|--|----------|---|---------|-----------------|

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer favorablement afin de demander le soutien financier du Conseil Départemental.

➤ **Vote pour 25 contre 0 abstention 0**

## **Sports**

### **1-Nouvelle grille d'activités au Centre Aquatique du Couserans (CAC)**

M. Gérard Cambus, Vice-Président présente le rapport.

Il informe les membres du bureau qu'une nouvelle grille d'activités est proposée par le Service du CAC. Elle a pour but de continuer le développement du Savoir Nager notamment chez les adultes tout en élargissant l'activité fitness avec la création d'une nouvelle activité.

Il en résulte :

- La suppression de l'aquabike du mardi de 19h à 19h45 (peu d'effectif)
- La suppression de l'aquatonic du vendredi de 19h15 à 20h (peu d'effectif, plus évacuation du petit bassin donc non accessibilité aux familles avant le week-end)
- L'aquaphobie du samedi est déplacée le mercredi soir en même temps que l'école de natation débutant pour effectuer des passerelles sans pour autant évincer le public actif travaillant le vendredi matin (cours aquaphobie n°2 et/ou le samedi midi)
- Création de l'aquatrainning, activité permettant de regrouper toutes les possibilités de l'établissement, créneau du mercredi de 12h15 à 13h et donc cohérence avec une activité chaque jour du lundi au vendredi sur ce créneau.
- Création d'un groupe intermédiaire (niveau 2) de la natation adulte ayant pour but d'alimenter les groupes du mardi et jeudi soir.

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer favorablement afin d'approuver cette nouvelle grille d'activités proposée au CAC.

➤ **Vote pour 25 contre 0 abstention 0**

### **2-Tarifs de l'activité Aquatrainning (CAC)**

M. Gérard Cambus présente le rapport.

Il soumet une nouvelle activité dénommée AQUATRANING : activité regroupant l'ensemble des éléments abordés dans le fitness aquatique sous forme de circuit, l'aquatrainning permettant de cibler efficacement l'effort sur la totalité des groupes musculaires.

L'aquatrainning s'appuiera sur les tarifs de l'aquabike déjà en vigueur, à savoir :

- 1 carte de 10 séances à 100€ (plus 5€ de badge)
- Aquapass à 11€50 permettant une activité, une entrée piscine et un accès à l'espace bien être

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer favorablement afin d'approuver le tarif de l'activité Aquatrainning.

➤ **Vote pour 25 contre 0 abstention 0**

**Départ de M. Alain Cau**

## **Services Ordures Ménagères**

### **Mise à disposition de véhicules à l'association Autrefois le Couserans**

M. Jean Boussion présente le rapport.

Il mentionne qu'à l'occasion de l'édition 2019 de la manifestation « Autrefois le Couserans » le 4 août prochain, l'association Autrefois le Couserans organise une journée dédiée à la thématique dans toute la ville de Saint-Girons.

Cette année, comme pour trois éditions précédentes, le centre-ville, piéton pour l'occasion, devra être sécurisé par des points cadenassés ou mobiles pour l'accès éventuel des secours.

Etant donné le grand nombre de points à sécuriser, la ville de Saint-Girons sollicite la communauté de communes pour mettre à disposition deux véhicules de type poly benne avec chauffeur sur la durée de l'arrêté interdisant la circulation soit de 8h00 à 19h00.

Il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux les deux véhicules poids-lourds avec chauffeurs. Ces derniers interviendront sur base du volontariat. Il est également proposé que les agents bénéficient d'une gratification.

M. le Président, à la demande de M. Gérard Rovira, propose de modifier l'article 1 de la convention comme suit : « *Le chauffeur assurera le déplacement du véhicule à la demande du référent désigné par les organisateurs de la manifestation et du référent sécurité de la commune de Saint-Girons, M. Gérard Rovira* ».

M. le Président, s'il n'y a pas de question, demande aux Membres du Bureau de délibérer favorablement afin d'approuver cette mise à disposition de véhicules.

➤ **Vote**            **pour 24**            **contre 0**            **abstention 0**

## **DOSSIERS SOUMIS À L'AVIS DU BUREAU OU PRÉPARATOIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Pas de dossiers

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point d'information sur le projet Photovoltaïque sur le site de Lédar**

- M. le Président est favorable aux propositions, la CCCP doit défendre ce projet photovoltaïque.

### **2- Accueil des athlètes handisport**

M. Gérard Cambus présente la journée handisport du vendredi 12 juillet 2019 organisée par M. le Président du comité des fêtes de Saint-Jean de Verge, journée de fraternité en faveur du CHIVA. Des athlètes de haut niveau, Hamid Saaidi (champion de France en course à pied sur plusieurs distances), Khalid Birdaha (champion de France de cross) et Driss Ouguerd (champion du Maroc 800 et 1500m) seront présents.

La CCCP a souhaité s'associer à cette manifestation en invitant les athlètes sur le Centre Aquatique du Couserans à 17h, 10h30 Guzet, 15h visite cloître de Saint-Lizier.

### **3- Aire de Grand Passage**

Le Bureau est informé de diverses situations relatives à l'aire de grand passage et à la gestion des gens du Voyage.

### **4-Demande des Restaurants du Cœurs**

Une demande de local plus grand, environ 80 à 100 m<sup>2</sup>, est formulée par les Restaurants du Cœurs sur la commune de Massat.